Formalités en vue de quitter l'Association d'étudiant-e-s de la Haute école spécialisée bernoise AEHES-BE

I. Principes de base

Tous les étudiantes et les étudiants immatriculés auprès de la BFH sont de par la loi membres de l'AEHES-BE. Celle-ci représente les étudiants et défend leurs intérêts. La cotisation s'élève à CHF 15.- par semestre et est perçue en même temps que les taxes d'études semestrielles. La Loi cantonale sur la Haute école spécialisée bernoise prévoit la possibilité de quitter l'AEHES-BE.

II. Procédure de résiliation

1. Dans la lettre d'immatriculation signée par le recteur ou la rectrice, tous les étudiantes et les étudiants reçoivent des informations sur l'AEHES-BE. Dans cette lettre, le recteur ou la rectrice conseille à tous les étudiants et étudiantes l'adhésion à l'association et renvoie au site Internet de celle-ci. Il ou elle informe également sur les formalités de résiliation : les étudiants qui souhaitent quitter l'AEHES-BE dès leur entrée à la BFH doivent en faire part au recteur ou à la rectrice par écrit jusqu'à un mois au plus tard après le début des cours, en indiquant leur nom, prénom, département et en expliquant brièvement leurs motifs. Cette résiliation peut se faire par e-mail.

2. Une résiliation ultérieure est possible à chaque fin de semestre. Les étudiants qui souhaitent quitter l'association doivent en faire part par écrit au recteur ou à la rectrice, en indiquant leur nom, prénom, département et en expliquant brièvement leurs motifs. L'annonce doit arriver respectivement jusqu'au 31 janvier ou au 31 juillet au plus tard et le retrait est valable pour le semestre consécutif. La résiliation peut se faire par e-mail. Un remboursement de cotisation est exclu. Les annonces de résiliation parvenant directement à l'AEHES-BE sont transmises à l'administration centrale des étudiants de la BFH.

3. L'administration centrale des étudiants de la BFH confirme la résiliation au nom du recteur ou de la rectrice et informe le Comité de l'AEHES-BE. Les retraits sont enregistrés par l'administration des étudiants dans IS Academia, le système d'information utilisé par les hautes écoles.

Ces dispositions entrent en vigueur à compter de la date de signature et remplacent les formalités en vue de quitter l'AEHES-BE du 3 septembre 2015.

Berne, le 25 mars 2025

Haute école spécialisée bernoise

Prof. Dr. Sebastian Wörwag, recteur